

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement ou d'annonces sont à souche et valables signées par M. BRUNELLIERE, directeur, ou par M. PITRAT aîné, imprimeur-gérant. Tous nos recouvrements se font par l'intermédiaire de la poste.

L'abonnement ou l'annonce continue sauf avis contraire.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal, 4, rue Gentil, à Lyon.

JURISPRUDENCE

CONSEIL D'ÉTAT. — SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1886

TRAVAUX PUBLICS — ASPHALTES DES VOIES PUBLIQUES DÉCOMPTE — RÉSILIATION

Diminution dans la surface à asphalter. — Indemnité allouée à l'entrepreneur en tenant compte des épaisseurs exactes prévues pour les chaussées restant à faire et non d'une épaisseur moyenne.

Perte de bénéfice par suite de résiliation : indemnité accordée sans compensation avec les bénéfices faits par l'entrepreneur sur d'autres marchés mais en tenant compte des frais de réfection et d'entretien des travaux à exécuter aux chemins pendant le délai de garantie.

Vu la requête de la ville de Paris... tendant à ce qu'il plaise au Conseil réformer — un arrêté du 7 mars 1882, par lequel le conseil de préfecture de la Seine a fixé à la somme de 111 422 fr. 05 l'indemnité due à la Compagnie générale des asphaltes à raison du dommage résultant de l'exécution incomplète d'un marché ayant pour objet l'établissement en 1867, 1868 et 1869, de chaussées en asphalte comprimé sur diverses voies publiques des 1^{er} et 2^e arrondissements de Paris ; — Ce faisant... réduire l'indemnité à la somme de 30 362 fr. 02 et condamner la Compagnie générale des asphaltes aux dépens ;

Vu le mémoire en défense de la Compagnie générale des asphaltes... tendant : 1^o à ce que le pourvoi soit rejeté avec dépens... ; 2^o par voie de recours incident, à ce que l'indemnité soit portée à la somme de 158 694 fr. 19 ; ledit mémoire tendant, en outre, à une nouvelle allocation des intérêts... ;

Vu la loi du 28 pluviôse an VIII ;

Vu l'article 1154 du Code civil ;

En ce qui touche le pourvoi de la ville de Paris : — Sur les conclusions tendant à faire décider que l'indemnité aurait dû être calculée, non d'après la totalité de la surface de chaussée non exécutée, soit 29 225^m,45 mais d'après une surface de 12 682^m,80 seulement : — Considérant que la ville de Paris fonde sa prétention sur ce que, d'après l'article 39 des clauses et conditions générales du 25 août 1833, qui seraient, suivant elle, applicables à l'entreprise, elle aurait eu le droit de réduire d'un sixième sans indemnité la masse des travaux ;

Considérant que ni les soumissions des 18 avril et 23 octobre 1836, ni l'arrêté du 13 février 1867, par lequel le préfet de la Seine les a acceptées, ne contiennent aucune référence aux clauses et conditions générales du 25 août 1833 ; que, si lesdites clauses régissent le marché passé entre la ville de Paris et la Compagnie générale des asphaltes, le 4 juin 1863, cette circonstance ne saurait avoir pour effet de rendre l'article 39 applicable de plein droit aux travaux compris dans les soumissions précitées alors qu'il était sans application possible au marché primitif, dans lequel la masse des travaux n'était pas déterminée ; qu'ainsi c'est avec raison que le conseil de préfecture a pris pour base du calcul de l'indemnité la totalité des travaux qui restaient à exécuter au moment où ils ont été définitivement arrêtés ;

Sur les conclusions tendant à faire décider que l'indemnité aurait dû être calculée d'après une épaisseur de chaussée de 0^m,04 et non de 0^m,05 : — Considérant que si le traité prévoyait des épaisseurs variables, les états y annexés spécifiaient pour chaque rue l'épaisseur à donner à la chaussée et que la ville de Paris ne justifie pas que l'épaisseur moyenne des chaussées restant à exécuter au moment de la cession des travaux fût, d'après ces

états, inférieure à celle de 0^m,05 qui a été adoptée par le conseil de préfecture pour le calcul de l'indemnité ;

Sur les conclusions tendant à faire admettre en compensation de l'indemnité les bénéfices que la Compagnie générale des asphaltes aurait pu réaliser dans d'autres entreprises : — Considérant qu'en cas de réalisation par la volonté du maître, l'entrepreneur a droit à une indemnité calculée d'après les bénéfices qu'il aurait pu réaliser dans l'entreprise même qui est résiliée ; qu'ainsi la prétention de la ville de Paris n'est pas fondée ;

En ce qui touche le recours incident de la Compagnie générale des asphaltes : — Sur les conclusions tendant à faire décider que c'est à tort que le conseil de préfecture a déduit de l'indemnité une somme de 9863 fr. 57 représentant les frais de réfection et d'entretien pendant le délai de garantie : — Considérant que la Compagnie générale des asphaltes soutient qu'on ne peut prétendre que des travaux qui n'ont pas été exécutés auraient nécessairement présenté des malfaçons ;

Considérant que ce n'est pas sur cette hypothèse que le conseil de préfecture a fondé sa décision ; qu'il s'est appuyé sur ce fait d'expérience que les chaussées en asphalte comprimé, même bien exécutées, nécessitent des réparations dès la première année, c'est-à-dire pendant le délai de garantie, et qu'il résulte de l'instruction que cette appréciation est exacte ; que les dépenses que la Compagnie générale des asphaltes aurait eu à supporter de ce chef en cas d'exécution complète de son entreprise seraient venues en déduction de son bénéfice ; qu'ainsi c'est avec raison que le conseil de préfecture en a tenu compte et que la Compagnie générale des asphaltes n'établit pas que l'évaluation qu'il en a faite soit exagérée ;

Sur les conclusions tendant à faire calculer l'indemnité d'après un bénéfice net de 5 fr. 43 par mètre superficiel au lieu de 4 fr. 15 : — Considérant que la Compagnie n'apporte de justifications à l'appui de ses prétentions qu'à l'égard de deux erreurs commises par les experts dans le calcul du prix de revient et consistant, l'une en ce qu'ils ont fait entrer en ligne de compte, pour établir les débours moyens à la mine, les résultats de l'année 1869, alors qu'ils avaient reconnu que cette année, pendant laquelle l'extraction avait été ralentie d'une façon anormale par suite de l'inexécution du marché, devait être écartée des calculs, l'autre en ce qu'ils ont inexactement transcrit le chiffre par eux admis pour les frais de transport ; que la rectification de ces erreurs donne lieu à une augmentation d'indemnité de 0 fr. 039 par mètre, soit au total de 1139 fr. 79 et qu'ainsi l'indemnité doit être portée à la somme de 112 561 fr. 84 ;

Sur les intérêts des intérêts : — Considérant que le conseil de préfecture a alloué les intérêts à partir du 14 août 1873, et les intérêts des intérêts à partir du 22 février 1882 ; que la Compagnie générale des asphaltes a demandé de nouveau les intérêts des intérêts le 9 novembre 1883 et le 18 janvier 1886 ; que, par application de l'article 1154 du Code civil, il y a lieu de faire droit à ces demandes... (Requête de la ville rejetée avec dépens. — Indemnité de 111 422 fr. 05 allouée à la compagnie portée à la somme de 112 561 fr. 84. Arrêté réformé en ce qu'il a de contraire. Les intérêts et intérêts d'intérêts des sommes restant dues à la compagnie seront capitalisés au 9 novembre 1884 et au 18 janvier 1886 pour produire eux-mêmes des intérêts à partir desdites dates. — Dépens à la charge de la ville. Surplus des conclusions de la Compagnie rejeté.)

Les sept premières années du journal : LA CONSTRUCTION LYONNAISE sont en vente, formant quatre beaux volumes in-4^o raisin. — Prix franco : 72 fr.



LE MONUMENT DES ENFANTS DU RHONE

Le monument élevé à l'entrée du parc de la Tête-d'Or, par la ville de Lyon, à la mémoire des Enfants du Rhône qui ont combattu pour la défense de la patrie en 1870-1871, et qui a été inauguré le 30 octobre dernier, se compose de deux parties distinctes :

Au centre, placé sur un haut piédestal quadrangulaire, le groupe principal, en bronze, de « *la Résistance* » représente la ville de Lyon envoyant ses enfants au combat. Une femme de haute et majestueuse stature, symbolisant la Patrie brandit d'une main ferme le drapeau national, tandis que le bras gauche étendu semble montrer le danger. A ses pieds, un garde mobile tombe mortellement frappé, ses mains ouvertes laissent échapper son arme. Au second plan, à droite, un légionnaire s'élance au secours de son camarade, et derrière lui se détache l'énergique silhouette d'un clairon sonnant un appel désespéré à de nouveaux défenseurs. L'artiste a voulu symboliser moins la lutte souvent glorieuse que la résistance acharnée; la nation soulevée entière derrière nos soldats écrasés; le département du Rhône prêt à tous les sacrifices et ne désespérant pas du salut de la France.

Immédiatement au-dessous, encadrées de pilastres supportant un entablement, sont placées les armes de la ville de Lyon surmontées d'un écusson aux initiales de la République. Sur les faces latérales, ces armes sont remplacées par des boucliers accompagnés d'épées croisées; ils portent la devise : *Pro Patria*.

Un socle uni continue cette première partie du massif, en forme de large piédestal, qui supporte le groupe. Sur la face principale est gravée la dédicace du monument : « *Aux Enfants du Rhône défenseurs de la Patrie* »; latéralement sont les inscriptions suivantes, qui rappellent les noms des corps de troupe organisés par le département :

A gauche : Mobiles du Rhône; 16^e et 65^e régiments de marche; artillerie, francs-tireurs du Rhône.

A droite : 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e légions mobilisées du Rhône, artillerie, génie.

Enfin, la face postérieure porte : « *Ce monument a été élevé par souscription publique, avec le concours de la ville de Lyon et du département du Rhône.* »

Au-dessous de cette principale assise, un lion accroupi, blessé, semble veiller; des drapeaux déchirés, un tronçon d'épée attestent l'acharnement des combats dont les sombres souvenirs sont évoqués par la date « *1870-1871* », gravée à cette place.

D'autres dates, encadrées de couronnes de chêne et de laurier, emblèmes glorieux de nos soldats improvisés, conservent le souvenir des événements importants auxquels ils ont assisté : l'investissement de Belfort, 2 novembre 1870; la bataille de Nuits, 18 décembre 1870; la sortie de Belfort, 13 février 1871.

Un dernier socle, formant une large assise à la base du piédestal, vient terminer la partie centrale du monument.

En arrière de celui-ci se développe l'hémicycle complété par une grille qui borde la plate-forme :

L'hémicycle évoque le souvenir et consacre la mémoire de ceux qui sont tombés, du sacrifice glorieux de leur vie, de l'immortalité symbolisée par les trépieds en bronze qui surmontent les pilastres et par les flambeaux qui couronnent la colonnade.

Chacun des deux pilastres est consacré aux principaux faits d'armes auxquels les Lyonnais ont été plus particulièrement mêlés. Ils les caractérisent par deux noms qui appartiennent désormais à notre histoire : *Belfort* et *Nuits*. Au-dessous de chacun de ces noms, d'autres se détachent entourés de branches de laurier. Ce sont ceux de *Roppes*, de *Bellevue*, des *Perches*, de *Châteauneuf*, de *Héricourt*, de *Villersexel* où nos légionnaires ont vaillamment combattu.

A la base de la colonnade qui forme l'hémicycle sont inscrits les batailles et les combats dont le souvenir doit être conservé; un banc circulaire, formant exèdre, complète cette seconde partie de l'édifice.

Maintenant que nous avons donné la description du monument, il nous reste à parler de la mise en œuvre et de sa réalisation.

Ce ne fut que huit ou dix ans après la guerre qu'une souscription fut ouverte par les soins de la Société des Légionnaires du Rhône pour l'érection d'un monument commémoratif : elle produisit la somme de 20 000 francs. C'était peu pour édifier un monument qui répondit aux désirs des promoteurs de cette œuvre, qui, alors, s'adressèrent à la ville de Lyon, certains d'avance d'être bien accueillis par elle, puisqu'il s'agissait d'honorer ceux de ses enfants qui étaient tombés pour la défense du pays.

Une somme de 80 000 francs, votée sans débats par le Conseil municipal, vint immédiatement s'ajouter à la souscription première, et la municipalité lyonnaise, poursuivant son œuvre si bien commencée, put dès lors s'enquérir des voies et moyens nécessaires à sa réalisation.

Au commencement de l'année 1882, l'Administration municipale de Lyon mettait au concours le projet d'un « *Monument à la gloire des Enfants du Rhône, défenseurs de la Patrie en 1870-1871* », ledit monument devant être érigé à l'entrée du parc de la Tête-d'Or.

Au mois de juillet suivant, le concours était clos et le projet de M. Adolphe Coquet, architecte lyonnais, recueillait les suffrages du jury et était agréé par l'administration qui, toutefois, invitait son auteur à présenter un nouveau projet modifié dans le sens des observations consignées au procès-verbal du jugement du concours, lequel projet modifié fut approuvé le 3 avril 1883.

Sauf le groupe principal et les trépieds qui sont en bronze, la plate-forme en pierre de Villebois, le monument est construit en calcaire de Comblanchien.

Pour l'exécution de son projet, M. Coquet a fait appel à ses compatriotes, et des artistes lyonnais ont été ses collaborateurs. Ce sont :

M. Pagny, qui a exécuté le groupe principal représentant la Résistance, lequel a été fondu en bronze par M. Thiebaut, de Paris;

M. Textor, qui a sculpté le lion blessé et les trépieds fondus en bronze par M. Thiebaut, sur son modèle;

M. Miaudre, ornemaniste, chargé du taillage, de l'assemblage et de la sculpture ornementale;

M. Gouyon, entrepreneur de maçonnerie, qui a été chargé de l'établissement des fondations et des aménagements spéciaux;

M. Euler, qui a exécuté la grille artistique placée en avant de l'hémicycle et de la partie centrale;

M. Barton, sculpteur ornemaniste, qui a modelé les parties ornées de la grille.

Le devis primitif des travaux à exécuter s'élevait à la somme de 100 000 francs, savoir :

Fondations, soubassement, dallages.	4 000 fr.
Pierre de Comblanchien, fourniture, taille, parachèvement des moulures et parements.	28 000
Modèle et sculpture de la partie décorative.	20 300
Transport à pied d'œuvre.	775
Mise en place, sauf les bronzes.	2 800
Happes et gougeons en cuivre.	450
Statuaire, groupe principal.	30 000
— lion et trépieds.	5 000
Grille entourant le monument.	3 000
Honoraires de l'architecte.	4 725
TOTAL.	100 000 fr.



1870-71

MONUMENT ÉLEVÉ A LA MÉMOIRE DES ENFANTS DU RHONE. — M. COQUET, Architecte.

D'après une photographie de P. BRUNELLIÈRE

Voir page 98.

A ce premier devis il faut ajouter une somme postérieurement votée de 18 500 francs, qui se décompose ainsi :

A. M. Pagny, pour l'adjonction au groupe principal d'un quatrième personnage.	12 000 fr.
A. M. Textor.	2 000
Pour le règlement complet des dépenses	4 500

TOTAL. 18 000 fr.

Enfin en dernier lieu une somme de 4000 francs a été allouée à M. Pagny, pour frais de route.

LES RESTAURATIONS DANS LES VILLES¹

Sous ce titre, un de nos confrères belges, *l'Art moderne* de Bruxelles, publie un article que devraient bien reproduire les journaux admirateurs et conservateurs de nos édifices anciens.

Pour notre part, depuis que nous tenons une plume, c'est-à-dire depuis plus de vingt-cinq ans, nous n'avons cessé de protester contre tous les démolisseurs quelconques qui sous prétexte de faire du propre et du rectiligne, ont détruit nos édifices du XII^e au XIV^e siècle. Que de bijoux disparus depuis cinquante ans, de la Normandie, de la Champagne, de l'Île-de-France, de la Bourgogne, de la Gascogne et de la Provence.

Aussi, donnons-nous notre approbation pleine et entière à l'article suivant :

E. Bosc.

Un grand artiste étranger, à qui je montrais Bruxelles, admirait souvent, et parfois s'indignait. Il s'indignait du tracé rectiligne des nouvelles rues, des déblais et remblais qui, dans nos vallonnants faubourgs, ont défiguré l'accidentée nature, de l'abus des façades blanches, de la manie de nettoyage supprimant la patine du temps, de la régularité de nos monuments administratifs, de la substitution des choses modernes aux vieilleries pittoresques. Et résumant ses pensées et ses propos, il disait :

« Le programme d'un bon architecte urbain doit contenir, comme principes essentiels l'horreur du blanc, le mépris de la propreté banale, la haine de la symétrie, l'indignation contre la ligne droite, la révolte contre le nivellement, et l'entêtement à conserver sauf à approprier.

« Ah! que c'est vrai! Mais, hélas! que c'est peu pratiqué!

« On revient involontairement à ces règles de goût raffiné et de haute culture artistique quand, stupéfait, on voit l'extraordinaire bouleversement de la rue de la Régence au Pont de Fer, ou quand on entend annoncer la transformation de la Montagne de la Cour, ces deux coûteuses monstruosité par lesquelles les admirateurs du style dit « administratif » prétendent embellir la capitale en lui enlevant deux de ses originalités, remplacées par les squares, balustrades et façades qui déshonorent la plupart des quartiers neufs dans les villes européennes.

« Conserver en appropriant. Ne rien perdre du peu qui reste du passé, car pendant les cinquante ans qu'a sévi le mil huit-cent-trentisme, odieusement banal et bourgeois comme la révolution qu'il date, que d'abatages de merveilleux édifices pour les remplacer par les vomitives constructions plates à pignons cornichés! Maintenir les rues anciennes dans leurs pittoresques contours, n'élargir, n'aligner que s'il y a absolue nécessité. Empêcher ce sacrilège des imbéciles enrichis : une belle maison bête à la place d'un des charmants bâtiments de nos ancêtres. C'est assez déjà que ces solécismes soient perpétrés dans les parties récentes d'une cité grandissante.

« Ce n'est pas facile. Par exemple : il a fallu parlementer longuement avec le propriétaire de la maison espagnole qui coigne si pittoresquement la rue aux Laines et le petit Sablon. Il voulait la jeter bas et faire du moderne. Quand M. Buis, ce grand amateur de paysage urbain, ce très méritoire planteur d'arbres dans

tous les espaces disponibles (rien que pour cela je voterai pour lui, de même que j'ai applaudi à la déconfiture de ce M. de Z..., qui, fou furieux d'industrialisme, a ravagé à blanc-étoc les forêts ardennaises), quand, disje, notre bourgmestre insistait et objurguait, le quidam répondait : « Comment! vous voulez me faire conserver mes pignons à redents, et mes ancras à fleurons, et tout ce XVII^e siècle; mais regardez donc, à l'autre coin, le Conservatoire, est-ce qu'on a pensé à le mettre d'accord celui-là avec l'église de Notre-Dame-des-Victoires et l'Hôtel d'Egmont? » — C'est qu'en effet ce monument « administratif », dû aux élucubrations du même fâcheux personnage qui a détruit le Pont de fer fournissait un solide argument.

« Bruges, dont nous rappelions récemment l'impressionnante poésie est, à cet égard, un modèle. Deux hommes, qu'on ne saurait trop louer, deux architectes, MM. Delacenserie (récemment décoré, mais à l'occasion de la procession Bredel et De Coninc et du piédestal du monument; pas pour le reste) et Oscar De Breuck, mènent avec entêtement et entraînent le mouvement dans la Venise du Nord (pardon pour cette locution agaçante). Leur propagande gagne les plus récalcitrants. Bruges ne laisse plus rien perdre de ses trésors historiques et la plupart des maisons neuves sont édifiées sur des patrons disparus. Partout on respecte, partout on remplace. On ne rectifie plus la voirie, on n'oint plus les murs de peinture crème, on ne dégrasse plus croyant embellir. Ligne droite, couleur blanche, sont devenues des termes de mépris. Le contournement et la polychromie ont repris même dignité qu'au moyen âge, non point parce que l'on serait puérilement entiché de pastichage, mais parce qu'on se rend compte que ce sont des conditions du beau pittoresque. Il suffit, sortant de la rue Marchale, d'entrer dans le boulevard Conscience : c'est le vieux et le neuf en présence. Le neuf, aligné au cordeau, tel qu'un gommeux avec une raie irréprochable; le vieux, admirable dans son débraillé superbe. Mais il faut prendre garde à certains quartiers qu'on laisse défigurer, notamment les bataillons carrés ouvriers dans le voisinage du Brugge-Com, alors que de si jolis modèles de maisons d'artisans se trouvent dans la ville et les environs, entre autres celles des pêcheurs à Blankenberghe prêtes à être dévorées, hélas! par les caravansérails où les baigneurs tudesques prennent leur pâture. Redouter aussi les ignobles affiches-réclames, ornées de machoires, que des dentistes sans vergogne déposent contre les murs même aux endroits où il est inscrit : *Het is verboden hier vuiligheden te leggen*.

« La Montagne de la Cour! Il n'arrivera pas, il ne peut arriver qu'on détruise les quatre escaliers dit des Juifs (ils y nichaient sans doute *in illo tempore*), ni la rue des Trois-Têtes, ni la ruelle Saint Roch, ni l'impasse du Musée. Il faut conserver tout cela en appropriant. Veiller aux reconstructions dans le goût d'autrefois, les provoquer au besoin en allouant des subsides, comme à Bruges. Il y a là une accumulation rare de pittoresque. Tout étranger en est frappé et ravi. Renverser serait une abomination. Nous le disons même pour la ruelle : quel charme c'est de la trouver au milieu de ce quartier de luxe, avec ses zigzags, ses marches irrégulières, ses imprévus, ses petites maisons qu'on pourrait refaire coquettes et peinturlurées. Est-ce qu'il n'y aura donc pas dans toute l'encombrante armée des architectes un homme d'esprit qui présentera un plan où il sera montré ce qu'on peut faire de ce bazar de souvenirs, sans rien supprimer d'essentiel, en aménageant tout? Alerte, M. Jamaer! alerte, M. Van Humbeeck qui nous avez rendu cette bâtisse reine de l'art gothique, la maison du Roi, et qui restaurez si bellement notre Hôtel de ville, alerte, alerte!

« On a profané tant de choses, et, risible stupidité, à grands frais! Récemment, à Louvain, à la porte de Bruxelles, n'a-t-on pas nivelé les remparts, qui, aménagés avec leurs montées et leurs fossés, eussent fait un parc incomparable donnant sur la ville un

¹ Extrait du *l'Architecte*

point de vue merveilleux? Cela a dû coûter des mille et des mille. Mais le nivellement, la manie du manivellement, l'idiote conviction que ce qui est plan est plus beau, comme ce qui est droit, comme ce qui est blanc, comme ce qui est symétrique comme ce qui est neuf!

« Oh! la bêtise humaine au front de taureau! Non, la bêtise administrative au front de bœuf! Allez voir la pesante balustrade Louis XVI par laquelle nous ne savons quel académicien ministériel a prostitué la coquette place du Musée à Bruxelles. C'est classique, mais d'un mauvais goût... magistral.

« Si le public, si les artistes ne s'en mêlent énergiquement et sans trêve, nous risquons d'en voir bien d'autres. »

A PROPOS DES ANCIENS FOSSÉS D'ENCEINTE

Nous recevons la pétition suivante:

« MESSIEURS,

« Les habitants de la ville de Lyon, soussignés, principalement ceux des Charpennes, de la Vilette et de la Mouche, viennent une fois encore vous renouveler et vous exposer ce qui suit :

« A maintes reprises la presse lyonnaise, à l'unanimité, a bien voulu insérer et signaler les justes plaintes émanant des habitants des différents quartiers avoisinant les anciens fossés d'enceinte de la rive gauche.

« Depuis l'achèvement de la nouvelle enceinte, ces fossés sont devenus tout à fait inutiles à la défense de la place de Lyon. Ils sont déclassés et les terrains qui en dépendent ont été réunis au service des Domaines, sauf les forts de Villeurbanne, de Lamothe et de la Vitriolerie, qui sont conservés par le service militaire comme casernement.

« Le service du Génie et la Ville ont déjà fait commencer le nivellement d'une partie des anciens fossés longeant le Parc, la gare de l'Est et le fort Lamothe. Le 7 novembre courant, le service du Génie mettra en adjudication le nivellement des forts de Villeurbanne et de la Vitriolerie.

« Mais ce comblement partiel est tout à fait insuffisant, et comme la saison d'hiver, dans laquelle nous entrons, est l'époque la plus propice pour exécuter ce genre de travaux, nous insistons et prions nos représentants de vouloir bien faire d'urgence les plus pressantes démarches pour faire aboutir à bref délai la question du comblement immédiat des fossés d'enceinte dépendant actuellement du Service des Domaines.

« Une plus longue inertie et un nouvel ajournement entraîneraient pour l'Administration et pour nos élus une grave responsabilité, car les dangers provenant de ces foyers d'infection sont très menaçants.

« Enfin, tout en faisant donner prompt satisfaction à nos vœux trop souvent réitérés, l'exécution totale de ces travaux de remblaiement aura le double avantage d'assainir la Ville et de procurer un peu de besogne aux ouvriers sans travail.

« Espérant que cette lettre sera la dernière que nous vous adressons au sujet des fossés d'enceinte, nous nous disons avec respect,

« Messieurs les Sénateurs et Députés, et messieurs les Conseillers.

« Vos très humbles électeurs. »

ESSAIS DE QUALITÉ DES TUILES¹

— SUITE —

Pour reconnaître si les tuiles ont des défaut de structure qui pourraient faire mettre en doute leur inaltérabilité, on peut se servir avec avantage des essais à la gelée.

¹ Extrait du *Journal du Céramiste*.

Dans ce but, on prend 5 tuiles parmi celles à essayer, on les sature d'eau et on les met dans une glacière, produisant au moins un abaissement de température de 15°. Lorsque les tuiles sont restées pendant quatre heures dans cette glacière, on les sort et on les plonge dans l'eau à 20°. Les parties qui pourraient se détacher sont conservées jusqu'à la fin de l'opération dans le vase dans lequel on plonge chaque tuile, numérotée. La congélation est répétée 25 fois, les parties qui se sont détachées sont alors séchées, pesées et rapportées au poids total des tuiles. Il faut en outre observer avec une loupe s'il s'est produit des gerçures ou des écaillures.

POROSITÉ DES TUILES. — Une des propriétés essentielles des tuiles est leur porosité. Celle-ci dépend de la nature de l'argile et du degré de cuisson. Des argiles qui sont assez maigres pour donner des tuiles sans défaut de structure ont, lorsqu'elles ne sont pas fortement cuites, une certaine porosité. En plongeant un fragment non vitrifié dans l'eau, il absorbe une quantité d'eau, qui peut servir de mesure à la porosité. Les tuiles non cuites jusqu'à vitrification ont ordinairement une porosité qui atteint 10 pour 100, c'est-à-dire qu'elles absorbent en eau 10 pour 100 de leur poids à l'état sec. Mais il y a aussi des argiles qui donnent des tuiles non cuites jusqu'à vitrification, absorbant jusqu'à 1/5 de de leur poids, et même plus dans certains cas.

Pour déterminer la porosité des tuiles, on doit d'abord sécher complètement celles-ci et les peser. Ensuite on les plonge dans un vase contenant de l'eau, de telle manière que l'eau ne monte que jusqu'à la moitié de la hauteur de la tuile et on la laisse pendant 24 heures dans cet état. Puis on verse de nouveau de l'eau dans le vase jusqu'à ce que la tuile soit complètement immergée et on la laisse de nouveau 24 heures dans cet état. On la sort alors, on essuie les surfaces et on la pèse pour déterminer l'augmentation du poids.

Si une tuile se laisse traverser par l'eau, il ne faut point l'attribuer seulement à une grande porosité. Il y a en effet des tuiles qui peuvent absorber jusqu'à 1/5 de leur poids sec en eau, qui malgré cela ne laissent passer aucune goutte, tandis que d'autres tuiles n'absorbant pas 10 pour 100 de leur poids, laissent goutter l'eau, lorsqu'elles sont mouillées et qu'il se trouve de l'eau en excès à leur surface. La perméabilité des tuiles dépend essentiellement de la texture des pores. Avec argiles à sable fin les pores sont si étroits qu'il faut que l'eau soit sous une forte pression pour traverser et se réunir en gouttelettes sous la face inférieure. Avec des argiles très sableuses, surtout lorsque les grains sont grossiers, les pores sont ordinairement tels que l'eau suinte sans pression appréciable pour former des gouttes au-dessous.

Il est par conséquent important de déterminer pour les tuiles, non seulement l'importance de la porosité, mais aussi la texture des pores. Dans ce but M. Olschewsky se sert d'un tube en verre gradué de 26 millimètres de diamètre intérieur contenant 100 centimètres cubes, qui est mis verticalement sur la pièce à essayer et qui est fixé et rendu étanche au moyen de cire. On note le temps qu'il faut pour que les 10 premiers centimètres cubes aient été absorbés, puis celui nécessaire pour les 10 suivants, et ainsi de suite.

La surface est d'autant plus poreuse, et la tuile laissera passer l'eau d'autant plus facilement que l'eau de l'appareil pénétrera plus plus rapidement. On en conclura également que la tuile a une plus ou moins grande tendance à retenir la poussière et la saie, et par conséquent à changer de couleur en se noircissant.

M. Olschewsky cite les chiffres suivants, rendant compte d'essais faits par lui :

1° Une tuile jaune fortement calcaire, absorbant 16,5 pour 100 de son poids d'eau, se laisse pénétrer par les

Premiers 10 centimètres cubes en 5 minutes

Deuxièmes dix centimètres cubes en 7 minutes
Troisièmes — — — 7 —

2° Une tuile rouge absorbant 11,3 pour 100 de son poids d'eau se laisse pénétrer par les

Premiers 10 centimètres cubes en 22 minutes
Deuxièmes — — — 29 —
Troisièmes — — — 38 —

3° Une tuile jaune, n'absorbant que 38 pour 100 de son poids, n'avait pas encore absorbé les 10 premiers centimètres cubes au bout de 12 heures. Une tuile de ce genre peut être considérée comme absolument étanche.

Si on verse toujours de nouveau de l'eau dans le tube à mesure qu'elle est absorbée par la tuile, celle-ci se sature complètement d'eau. Si on a, au contraire, mesuré son poids à l'état sec, on peut par l'augmentation de poids déterminer de suite la porosité.

Si la tuile est saturée d'eau et qu'on remplisse de nouveau le tube d'eau, on verra l'eau s'égoutter à la face inférieure, lorsque la terre est très perméable. A mesure que le niveau de l'eau baissera, les gouttes se formeront de moins en moins, et on pourra à la fin constater pour quelle pression minima l'écoulement cesse tout à fait.

Les essais que nous avons faits sur des tuiles, dont la qualité a été sanctionnée par la pratique, nous ont montré les chiffres de porosité superficielle au-dessous dequels on peut considérer la tuile comme suffisamment étanche, pour ne pas se laisser pénétrer par l'eau et ne pas se noircir en trop peu de temps par la poussière ou la suie; cependant nous croyons agir dans l'intérêt des fabricants en n'entrant pas dans plus de détails.

Il suffit pour le moment d'avoir montré le chemin que doit suivre le fabricant pour essayer ses marchandises et pour pouvoir comparer leurs qualités au moyen de chiffres précis. Si on fait l'expérience dans les premiers temps qu'une tuile est perméable, c'est-à-dire noircissant à l'air, on détermine de la manière indiquée la porosité superficielle, pour avoir un point de comparaison; lorsqu'on fait ensuite des modifications dans la fabrication, il n'est pas nécessaire d'attendre que les nouveaux produits donnent dans la pratique des résultats satisfaisants, il suffit de constater jusqu'à quel point les modifications apportées ont amené une amélioration.

PROJETS DE GRANDS TRAVAUX A LYON

— SUITE —

Amélioration du quartier Saint-Vincent et de la Martinière, en vue de la construction d'un groupe scolaire et d'une école professionnelle dite « Martinière des filles ».

RAPPORT DE M. LE MAIRE DÉPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL, LE 7 NOVEMBRE 1897

La dépense immédiate d'expropriation est de. fr. 2 347 590 »
Pour travaux de voirie, de. 89 860 »
Total. 2 427 450 »

Il faut toujours déduire de ce chiffre la valeur des terrains destinés à la Martinière des filles, ci. 540 000 »

Reste pour la dépense immédiate de la 2° variante. 1 897 450 »

La Ville trouvera en partie la compensation de cette dépense :

1° Par la vente des délaissés d'immeuble et des matériaux de démolition estimés. . fr. 384 000

2° A la valeur des terrains conservés pour le groupe scolaire restreint et la rectification du marché de la Martinière, ci. 609 750

Ensemble. 993 750 993 750 »

Ce qui ramènera la dépense pour l'opération de voirie proprement dite à 903 700 »

C'est-à-dire à un chiffre bien supérieur à celui constaté dans la 1° variante, pour n'obtenir qu'un résultat bien moins satisfaisant.

3° variante formant une 4° solution. — Ce projet ne diffère de la 1° variante, que par sa limite occidentale qui est confinée par la rue Touret au lieu de l'être par la rue Pareille.

Son exécution permettrait la création du groupe scolaire dans les conditions restreintes de la 2° variante, la création de la Martinière des filles, ainsi que l'agrandissement du marché de l'école la Martinière.

La dépense immédiate pour expropriation d'immeubles est d'environ fr. 3 146 240 »

Pour travaux de voirie. 100 000 »

Total. 3 246 240 »

A déduire la valeur des terrains destinés à la Martinière des filles. 540 000 »

Reste pour la dépense immédiate de la 3° variante. 2 706 240 »

La Ville restera dans une partie de ces dépenses :

1° Par la vente des délaissés de terrain et des matériaux de démolition estimés 394 000

2° Par la valeur des terrains conservés pour le groupe scolaire restreint, le marché de la Martinière et l'agrandissement de l'école de ce nom, ci. 2 002 500

Ensemble. 2 396 500 2 396 500 »

Le coût de l'opération de voirie proprement dite restera de. 309 740 »

Ce projet laissant subsister la place Saint-Vincent à peu près telle qu'elle est, la rue Pareille, la rue Tavernier, n'offre que peu d'intérêt au point de vue des améliorations de voirie que ce quartier réclame avec tant de raison et qu'il ne faut absolument pas perdre de vue le jour où l'on fera tant que d'y porter la pioche.

En résumé, le projet général, dont l'exécution est désirable à tous les points de vue, mettrait en communication directe, par la rue de la Martinière portée à 16 mètres, la place de la Miséricorde et de la place Sathonay avec le quai Saint-Vincent. Il ferait disparaître les petites ruelles sordides, telles que la rue Touret, la petite rue Saint-Marcel, la rue Tavernier; il régénérerait ce quartier presque entier, en y apportant l'air et la lumière qu'il n'a connus jusqu'ici que par ouï-dire.

Quant aux variantes, dont une considération d'économie a prescrit l'étude, une seule paraît praticable, la première. Les deux autres présentent trop peu d'avantages, pour qu'on puisse songer sérieusement à s'y arrêter.

Tout en ne faisant, pour le moment, qu'une amélioration partielle limitée à une dépense modeste, mais produisant pourtant des résultats appréciables, il est sage d'adopter, pour ces améliorations, une combinaison s'adaptant à un plan d'ensemble, qui, peu à peu, pourra recevoir sa complète exécution.

C'est donc sur ce plan d'ensemble, qui comprend tous les nouveaux alignements projetés pour le quartier s'étendant de l'impasse Gonin à la rue Terme, qu'il importe, Messieurs, que vous vous prononciez. Vous verrez ensuite à laquelle des trois variantes vous croirez devoir vous rallier.

Quant aux moyens financiers de réaliser cette opération, l'Administration a été saisie, par une Société, de propositions qui font, en ce moment-ci, l'objet d'une étude très sérieuse. Ces propositions seront portées sous peu à votre connaissance, en même temps

que vous serez saisis d'autres projets relatifs à la transformation du quartier de la rue Grôlée.

Je vous prie, en conséquence, Messieurs, de vouloir bien examiner, avec l'attention qu'elle comporte, la présente affaire, relative à la transformation du quartier Saint-Vincent et de la Martinière, en vue de la construction d'un groupe scolaire, et de décider, si vous adoptez le plan d'ensemble établissant les nouveaux alignements des rues de ce quartier, qu'il y a lieu d'autoriser l'Administration à soumettre ce projet à l'enquête préalable nécessaire pour la fixation de ces alignements et l'obtention d'un décret d'utilité publique.

Tramways de Lyon. — Avant-projet d'un nouveau réseau urbain. — Extension du réseau actuel. — Création d'un réseau suburbain. — Décision du Conseil général.

Par une délibération du 21 septembre dernier, dont un extrait est ci-joint, le Conseil général du Rhône ayant à se prononcer, en ce qui concerne les tramways de Lyon, sur l'avant-projet d'un nouveau réseau urbain adopté par la municipalité et dont la ville a fait connaître son intention de demander la concession, ainsi que sur le projet d'extension du réseau actuel comprenant la création d'un réseau suburbain, ayant l'objet de propositions de la compagnie des tramways, a pris les décisions suivantes :

1° Est rejetée la demande formée par la ville de Lyon, le département entendant se réserver expressément l'exercice de son droit de concession sur les voies qui lui appartiennent ;

2° L'administration préfectorale est invitée à faire le nécessaire pour que l'Etat réserve au département la concession réclamée par la Ville, en ce qui touche les routes nationales.

Toutefois, en vue de hâter la solution de cette affaire, le Conseil général a nommé une commission de cinq membres ayant la mission de s'aboucher avec une commission municipale pour chercher un terrain de transaction, afin qu'une décision puisse être prise en avril prochain ou plutôt même, si la chose est possible.

Avant de vous demander de prendre à votre tour une décision pour répondre aux intentions conciliantes manifestées *in extremis* par le Conseil général, je crois utile de rappeler ici les précédents de cette affaire.

Ainsi que ce fait a été porté à votre connaissance par un rapport déposé le 5 avril 1887, la Compagnie des tramways, appelée sur l'avis du Conseil général, dès 1885, à présenter des propositions en vue de l'extension de ses lignes actuelles pour desservir les populations suburbaines de la ville de Lyon, a formulé le 24 août 1886 une demande comportant l'établissement des lignes suivantes :

- 1° Prolongement de la ligne n° 7, de la gare de Genève jusqu'au cours de la République par le cours Vitton prolongé. . . 1 400^m
- 2° Ligne suivant le cours de la Liberté entre le cours Gambetta et le cours Lafayette. 930^m
- 3° Ligne suivant la rue Moncey pour relier la gare de Genève à la place de l'Archevêché. 1 100^m
- 4° Ligne de la place du Pont au Bon Coin, par la rue du château, la place des Maisons-Neuves et la grande rue de Villeurbanne. 4 500^m
- 5° Ligne de Saint-Fons par la route nationale n° 7. . . 5 000^m
- 6° Prolongement de la ligne n° 4 de l'avenue de Saxe sur le chemin de Gerland jusqu'au chemin des Cures. . . 1 100^m
- 7° Ligne de la Mulatière à Pierre-Bénite. 3 100^m
- 8° Ligne de la Mulatière à Saint-Genis-Laval. 2 100^m
- 8° (bis) Ligne éventuelle de la Mulatière à l'Archevêché par le quai des Étroits. 3 700^m
- 9° Ligne de la gare de la Croix-Rousse à la place de

A REPORTER. . . 22 390

REPORT. . . . 22 930

l'Hippodrome suivant le parcours emprunté par les Cars-

Ripert 3 610^m
10° Ligne de Vaise à Saint-Rambert 3 040^m

TOTAL. . . . 31 600^m

Pour l'exécution de ce nouveau réseau qui devait comprendre deux lignes urbaines et neuf lignes suburbaines, la Compagnie demandait :

1° Une durée unique de concession de 60 ans, tant pour l'ancien réseau que pour le nouveau, à partir de l'expiration du délai d'exécution fixé à 5 ans ;

2° L'autorisation de procéder avec la plus stricte économie dans la construction, notamment de poser les voies sur les accotements des routes et de supprimer les pavages sur tous les points où il serait possible de le faire ;

3° La faculté d'exploiter toutes les lignes de banlieue et leur pénétration dans la ville de Lyon ou moyen de la traction mécanique, la Compagnie étant prête à accepter le cahier des charges types annexé à la loi du 11 juin 1880 pour l'ancien et le nouveau réseau ;

4° La faculté d'exploiter les lignes nouvelles faisant suite à celles déjà existantes sans transbordement des voyageurs, mais au moyen du prolongement sur les sections nouvelles d'une partie seulement des services établis dans l'ancien réseau ;

5° L'autorisation d'émettre les obligations nécessaires à l'exécution de ce nouveau réseau sans être obligée d'augmenter son capital-actions, conformément au § 4 de l'article 18 de la loi du 11 juin 1880 ;

6° Le bénéfice des dispositions de l'article 8 de la loi du 11 juin 1880, qui permet de stipuler dans le cahier des charges qu'on ne pourra donner aucune concession concurrente ou parallèle.

Vous avez dû refuser de souscrire à de telles exigences et, par votre délibération du 19 avril 1887, vous avez déclaré vous opposer formellement à toute prolongation de la concession accordée par la Ville en 1879. Vous avez demandé au Conseil général d'ajourner toute décision jusqu'à la session du mois d'août, l'Administration municipale se réservant de présenter des propositions spéciales pour la concession des deux lignes urbaines devant emprunter la rue Moncey et la rue de la Charité, lesquelles ont donné lieu à des demandes concurrentes.

Cette dernière décision a été basée, dans votre esprit, sur cette considération qu'aucun lien d'intérêt pour le concessionnaire futur ne devait exister entre les lignes purement urbaines et celles destinées à desservir les agglomérations suburbaines soit en formant prolongement des lignes déjà existantes, soit en ayant une individualité indépendante de ces dernières lignes.

Pour servir à la discussion je placerai ici cette observation que la Compagnie des tramways elle-même, à ce moment, ne l'avait pas compris autrement puisqu'elle demandait à être garantie pour les lignes urbaines de la rue Moncey et de la rue de la Charité des réclamations qui pourraient se produire par suite de la suppression du stationnement ou l'ajournement de la construction de ces lignes jusqu'au jour où ces rues auront été portées à une largeur suffisantes.

Ce qui équivalait à ne les faire jamais ou seulement dans un avenir très éloigné.

Entre temps, donnant à l'intention que vous aviez manifestée une confirmation, vous avez, sur les propositions de l'Administration, adhéré par votre délibération du 26 juillet 1887 à la création d'un nouveau réseau urbain avec cette condition que la Ville en demandera pour elle la concession, ainsi que la loi l'y autorise, avec faculté de rétrocession, la durée de ladite concession ne de-

avant pas dépasser cinquante ans et les tarifs excéder ceux que la Compagnie actuelle est autorisée à percevoir.

Les lignes adoptées par vous sont les suivantes :

1 ^{re} Ligne de la gare des Brotteaux à l'avenue de l'Archevêché	3 258 ^m
2 ^o Ligne de la gare des Brotteaux à la gare de Perrache (par la rive gauche du Rhône)	4 050 ^m
3 ^o Ligne du parc de la Tête-d'Or à la gare de Perrache	4 200 ^m
4 ^o Ligne de la gare Perrache au cimetière de la Guillotière	2 900 ^m
5 ^o Ligne de la gare des Dombes au cours Charlemagne	3 850 ^m
ENSEMBLE	18 250 ^m

Pour aucune de ces lignes, d'après la loi, le pouvoir concédant n'appartient au département; il appartient à l'État, chacune des dites lignes empruntant, sur un parcours plus ou moins long, des routes nationales ou des quais dépendant du service de la grande voirie.

Deux seulement, la ligne n° 2, entre la rue de Marseille et le quai Claude-Bernard, la ligne n° 4 entre le quai Claude-Bernard et le cimetière de la Guillotière, empruntent le chemin de grande communication n° 12 bis.

Cependant le Conseil général, contre toute attente, émet la prétention d'opposer son veto, à son profit exclusif, à la demande de concession formulée par la Ville, alors que dans l'espèce il s'agit d'intérêts absolument limités à la commune de Lyon et que l'on ne peut d'une même ligne faire l'objet de deux concessions, l'une sur les routes nationales ou départementales, l'autre sur les voies uniquement urbaines.

Dans les cinq cas qui nous occupent, un certain parcours se faisant sur le domaine de l'État, la priorité du département disparaît. L'État, à qui appartient le pouvoir concédant, peut donner indifféremment la concession à la Ville ou au département suivant le degré d'intérêt qui s'attache pour l'un ou pour l'autre à la création à faire. Or, il est indéniable que l'intérêt offert par le nouveau réseau projeté est infiniment plus considérable pour la ville de Lyon que pour le département puisque sur un parcours total de 18 250 mètres, la route départementale empruntée n'entre que pour un chiffre de 1500 mètres.

(A suivre)

AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

Enquêtes. — Une enquête a été ouverte le 23 décembre par la mairie de Lyon sur la fixation des alignements et du nivellement : 1^o l'élargissement de la rue Moncey à 18 mètres de largeur, entre le boulevard des Brotteaux et l'avenue de Saxe ; 2^o le prolongement de ladite rue Moncey, avec la même largeur de 18 mètres, entre l'avenue de Saxe et la place du Pont ; 3^o l'élargissement à 12 mètres de largeur du tronçon actuel de ladite rue Moncey, entre la rue Saint-Jacques et la place du Pont et son prolongement en ligne droite jusqu'à l'avenue de Saxe.

Une autre enquête est ouverte à partir du jeudi 15 décembre 1887 au lundi 16 janvier, par la mairie de Lyon sur l'avant-projet présenté par la Compagnie des tramways pour le prolongement : 1^o De la ligne n° 6, gare de Vaise-Terreaux, jusqu'à la place du Pont, à la Guillotière ; 2^o de la ligne n° 8, du pont Morand à Saint-Clair, jusqu'à la place Bellecour.

Arrêté. — Un arrêté du maire de Lyon en date du 29 décembre fait injonction aux propriétaires des maisons compris dans le périmètre de la partie sud du 2^e arrondissement, entre le Rhône et la Saône, la place de la Charité, la place Bellecour et la rue du Peyrat, côté sud, de faire, pendant l'année 1888, crépir, repeindre, badigeonner ou laver les murs extérieurs aux maisons dont les

façades, allées, cours et escaliers sont dégradés et en mauvais état de propreté.

Les grands travaux militaires. — L'autorité militaire poursuit, par voie d'expropriation, l'achat de terrains pour l'agrandissement du dépôt de matériel d'artillerie de Lyon, situé à la Mouche.

Les travaux à exécuter sur ce point sont considérables, ils dépasseront, nous assure-t-on, la somme de 6 millions.

Il ne s'agit seulement pas, en effet, de l'agrandissement du dépôt de matériel d'artillerie, mais de la construction d'une annexe à l'arsenal de Perrache, pour la fabrication des engins de guerre.

On sait que l'arsenal avait été récemment transformé en fonderie et que le matériel servant à la fabrication des boulets avait été dirigé sur Toulouse; or, il est question de ramener à Lyon ce matériel, considérablement augmenté, afin d'avoir sous la main et la fonderie et la fabrication des engins de guerre.

Les formalités d'expropriation seront bientôt terminées et les grands travaux commenceront aussitôt après.

Le peintre Lays. — Hier matin, à 10 heures, ont eu lieu, à l'église Saint-François, les funérailles de M. J.-M. Lays, le peintre de fleurs bien connu.

Lays était un des derniers représentants de la vieille école lyonnaise des Berjon et des Saint-Jean, qui a été une des gloires de notre ville. Il fut le plus remarquable élève de ce dernier.

Notre musée des peintres lyonnais possède de cet artiste consciencieux deux tableaux : *la Vigne à la Croix* (1862), et *Fleurs dans un vase*.

Lays était né en 1825 à Saint-Barthélemy-Lestra (Loire), où son corps a été transporté.

Projectiles photographiés. — Un journal scientifique autrichien est arrivé hier à Paris, apportant six photographies obtenues à Vienne par les capitaines Mach et Salcher, et représentant des balles voyageant en l'air avec des vitesses variant de 4 à 500 mètres par seconde.

Ces deux officiers sont parvenus à réussir cette opération presque miraculeuse à l'aide d'une étincelle d'induction lancée par la balle elle-même au moment où elle passe dans le champ de l'appareil photographique, braqué à l'avance sur un point de la trajectoire.

On voit non seulement le projectile, ce qui n'offrirait que l'attrait de la difficulté vaincue, mais la forme de l'onde d'air comprimé et de l'onde d'air dilaté qui accompagnent le projectile; la première, placée à l'avant, possède une forme parabolique, tandis que la seconde, située en arrière, est visiblement conique.

Ces résultats constatés avec un projectile très allongé, comme ceux qu'on emploie dans les armes perfectionnées, sont absolument conformes à ceux que les calculs des officiers français ont permis d'annoncer depuis de longues années.

Le bateau Nordenfelt. — M. Nordenfelt vient de reprendre, à Southampton, les expériences de navigation sous-marine qui ont si vivement excité l'attention publique à différentes reprises, et notamment au mois de mai dernier. Elles sont reprises à Southampton dans les eaux calmes du dock, en présence d'une nombreuse commission militaire et de quelques passants parmi lesquels se trouvait un de nos lecteurs de qui nous tenons les détails suivants :

Le Nautilus de M. Nordenfelt a l'aspect d'un torpilleur de 37 mètres de long et de 3 m. 60 de diamètre. Lorsqu'on veut que le navire plonge, on commence par introduire de l'eau dans des cales spéciales, en ouvrant des robinets comme le fait le capitaine Nemo, de M. Jules Verne.

Quand le navire ne montre plus que le « bout du museau », comme un véritable marsonin, M. Nordenfelt emploie un procédé

fort ingénieux auquel M. Jules Verne n'a pas songé : il met en mouvement deux petites hélices qui obligent le navire à descendre au fond de l'eau. Comme il a un petit excès de force ascensionnelle, il remonte comme un bouchon dès qu'on interrompt ce mouvement.

Il a fallu employer ce système pour éviter de rester au fond de l'eau, ce qui est arrivé à plusieurs inventeurs de bateaux sous-marins, que l'on n'a plus revus parce que quelque chose, un écrou peut-être, s'était dérangé dans leur mécanique.

L'expérience de Southampton a réussi et on a vu le bateau paraître et disparaître à volonté.

Le propulseur est une hélice située à l'arrière, dans l'axe du navire.

Les moteurs sont actionnés par la vapeur et non par l'électricité comme ceux de M. Jules Verne, mais lorsqu'on se prépare à plonger on éteint les feux, de sorte qu'on ne marche plus qu'avec la provision de vapeur accumulée. Cette provision suffit pour que le *Nautilus* de M. Nordenfolt puisse faire, non pas 30.000 lieues, mais 25 milles en cinq heures, ce qui est déjà bien joli.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

LYON

Maison sur cour, rue Gilbert, 13. M. Frantz, propr., y demeurant. — Asile de nuit, cours Bayard, à l'angle des rues Seguin et Gilbert. M. Cumin, arch., représentant la ville de Lyon. — Exhaussement de maison, quai Pierre-Scize, 85, 86 et 87. MM. Mangini et C^{ie}, propr., pa. M. Germain, arch., avenue de l'Archevêché, 1.

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

A LYON

2^e ARRONDISSEMENT. — *Rue Grenette*, 28. Démolitions et constructions. Propr., M. Monvenoux, pharmacien; arch., M. Pascalon, 14, rue de la Bourse; entrepr., MM. Fessetaud père et fils, 31, rue de Vauban; charp., M. Débat, rue Bellecombe, 55. On démolit. — *Rue du Plat*, 33. Construction en fer. Propr., M. Baritel, 15, arch., M. Fautas, place Morand, entrepr. général, M. Cabestan, 88, rue de l'Hôtel-de-Ville; entrepr., MM. Fessetaud père et fils, 79, rue de Vauban; charp., M. Despeyroux, 259, rue de Vendôme; serrurerie, M. Paccard, 21, place Bellecour. Fondations.

3^e ARRONDISSEMENT. — *Cours Gambetta*, angle de l'avenue de Saxe. Démolitions et reconstruction. Propr., M. Rognat; entrepr., MM. Taton, frères, 72, cours Gambetta. Couvert. — *Côté gauche de la rue de Vendôme en retour de la rue de l'Arquebuse*. Maison. Propr., et entrepr., M. Rémy; arch., M. Berger-Orsel, 20, rue des Remparts-d'Ainay. Couvert. — *Angle de la rue Moncey et du boulevard des Casernes*. Bâtiment. Propr. et entrepr., M. Chaussamy, 1, rue Bossuet; arch., M. De Champ, 12, place des Cordeliers. Au 4^e étage. — *Rue de Chartres*, 123. Maison. Propr., M. Caron, arch., M. Guillotel, 77, cours Lafayette; entrepr., M. Faurichon, 283, cours Lafayette prolongé. Fondations. — *Rue Servient*, 4. Maison. Propr., M. Richard, 6, rue de Marseille; arch., M. Moreau, 5, rue Servient. entrepr., MM. Gay et Bagnard, 6, rue des Marronniers. Au 1^{er} plancher. — *Rue Servient*, 6. Maison. Propr., et entrepr., MM. Gay et Bagnard, 6, rue des Marronniers; arch., M. Moreau, 5, rue Servient. Au 1^{er} étage. — *Rue Servient*, 8. Propr., et arch., M. Moreau, 5, rue Servient; entrepr., MM. Gay et Bagnard, 6, rue des Marronniers. Rez-de-chaussée. *Angle des rues de Chevreuil et de Marseille*. Maison. Propr., M. Bourne; arch., M. Moreau, 5, rue Servient, entrepr., M. Parot, 95, rue de Vendôme. *Pas commencé*. — *Rues Parmentier et des Culattes*, 34. Maison et mur de clôture. Propr., M. Piannazi; entrepr., M. Arbaretaz, 40, cours Gambetta; maître-charpentier, M. Guillard, 24, rue des Culattes. Au 1^{er} étage. — *Côté gauche du cours Gambetta, anciennement 101*. Maison. Propr., M. Coquet, arch., MM. Groboz et Ribollet, 65, rue de la République; maître-charpentier, M. Henry, 44, rue Jacquand. Au niveau du sol.

4^e ARRONDISSEMENT. — *Rue d'Ivry, près de la rue du Mail*. Maison. Propr., la Société civile des écoles Saint-Denis, arch., M. C. Porte, rue Mulet, 18, entrepr., M. Martinaud, Grande rue de la Croix-Rousse, 44. Couvert.

5^e ARRONDISSEMENT. — *Rue de la Pyramide*, 14. Maison. Propr., M. Lhermet; arch., MM. Arguillères et Fraissenet; entrepr., M. Tarnaud, 19, rue de la Claire. Couvert. — *Montée du Télégraphe*. Maison. Propr., M. Lambiki; arch., MM. Gauthier et Sibut, 24, rue centrale; entrepr., M. Duperrier, 2, rue du Bon-Pasteur; charpentier, M. Corcelle, rue des Chevaucheurs. Au 1^{er} plancher.

6^e ARRONDISSEMENT. — *Quai des Brotteaux*, 9. Maison. Propr., Madame Ferrand Holstein; arch., M. Bissuel, 27, place de la Comédie; entrepr., M. Duvoy, 8, rue Masséna. Couvert. — *Angle de la rue Robert et rue Ney*. Groupe de maisons. Propr. et entrepr., M. Lagrange; arch., M. De Champ, 12, place des Cordeliers. Rez-de-chaussée. — *Quai des Brotteaux*, 12.

Maison. Propr., M. Duc; arch., M. Rostagnat; entrepr., MM. Rouchon frères, 37, quai Saint-Antoine; charp., M. Despeyroux, 252, rue Vendôme et M. Des-cotes, 118, rue de la Pyramide. Couvert. — *Rue Garibaldi*, 48. Maison. Propr., M. David; entrepr., MM. Penélon frères, 49 cours Vitton. 2^e étage. *Rue de Vendôme*, 71. Maison. Propr., M. Brun, fabr. de pâtes alimentaires; entrepr., M. Montpeyroux. Couvert. — Maison sur cour. Propr., M. Pelouzat Blanc; entrepr., MM. Fessetaud père et fils, 88, rue de Vauban. Couvert. — *Rue de Vendôme 98 et rue Bossuet*, 7. Maison. Propr., la société des immeubles lyonnais; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Geneste, 57, rue de Créqui; charp., M. Colliat, 31, rue de la Villette. Rez-de-chaussée. — *Rue Rossuet*, 8. Maison. Propr., M^{me} Gayetti; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., MM. Fessetaud père et fils, 31, rue de Vauban. Fondations. — *Boulevard des Brotteaux*, 67. Maison. Propr., M. Revol; arch., M. Prat, 105, rue Bossuet; entrepr., M. Oddoux, directeur de la Société des maçons, 60, rue Chaponnay; charp., MM. Creuzeau et Chapelle, rue de la Villette. Couvert. — *Rue de Créqui*, 115. Maison. Propr., M. Marteau. arch.; M. Rousttan, 143, rue Cuvier; entrepr., M. Sautour, 121, rue Duguesclin. Couvert.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — Le 20 décembre. — Administration des hospices civils de Lyon. Masse n^o 76. Parcelle de 757 m. 63 d^{ec}. adjugée à M. Claude Rouchon, entrepreneur, quai Saint-Antoine, 37, au prix de 99 600 fr., soit 130 fr. 13 le mètre carré.

Rhône. — Le 21 décembre. — Préfecture. Travaux des prisons. M. Débat (Philippe), Lyon, rue Germain, 6; adjud. à 11 fr. p. 100.

Rhône. — Le 21 décembre. — Préfecture. Bâtiments départementaux, Lyon. — 1^{er} lot. M. Faufringue frères, rue des Remparts-d'Ainay, Lyon, adjud. à 25 fr. 46. p. 100. — 2^e lot. M. Chol (Jean), rue Pelletier, 9, Lyon, adjud. à 14 fr. p. 100. — 3^e lot. M. Gayetti (Auguste), quai de la Guillotière, 16, Lyon, adjud. à 31 fr. p. 100. — 4^e lot. M. Lagoutte (Barthélemy), rue Vieille-Monnaie, 19, Lyon, adjud. à 6 fr. p. 100. — 5^e lot. M. Gaget (Gauthier), quai de l'Hôpital, 8, Lyon, adjud. à 16 p. 100. — 6^e lot. M. Roux, quai de la Charité, 45, Lyon, adjud. à 3 fr. p. 100. — Villefranche. — 1^{er} lot. Rouzille (Jacques), à Villefranche, adjud. à 26 fr. 30 p. 100. — 2^e lot. M. Fontane (Pierre), à Villefranche, adjud. à 21 fr. p. 100. — 3^e lot. M. Gacon (François), à Villefranche, adjud. à 5 fr. p. 100. — 4^e lot. M. Gonet (Philibert), à Villefranche, adjud. à 25 fr. 25 p. 100. — 5^e lot. M. Butet (Claude), à Villefranche, à 3 fr. p. 100.

Rhône. — Le 20 décembre. — Administration générale des hospices civils de Lyon. Hôpital d'isolement. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie. M. Chatoux, adjud. à 13 fr. 36 p. 100. — 2^e lot. Pierre de taille. M^{me} veuve Janin et Fils, adjud. à 10 fr. 72 p. 100. — 3^e lot. Charpente. MM. Savarian frères, adjud. à 25 fr. p. 11. — 4^e lot. Menuiserie. M. Pansu, adjud. à 24 fr. 12 p. 100. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. M. Vincendon, adjud. à 32 fr. 05 p. 100. — 6^e lot. Gros fers. M. Febvre, adjud. à 25 fr. 05 p. 100. — 7^e lot. Serrurerie. M. Burnichon, adjud. à 33 fr. 56 p. 100. — 8^e lot. Ferblanterie et plomberie pour toiture. M. Boussas, adjud. à 38 fr. 50 p. 100.

Cher. — Le 18 décembre. — Mairie de Vierzon-Ville. Etablissement d'une distribution d'eau. Terrassements, maçonnerie, etc. Mont., 104.320 fr. 29. M. Bougeault Merhand, à Suresne, adjud. à 13 fr. 30 p. 100. — Canalisation, robinetterie, fontainerie, appareils de distribution. Mont., 108.990 fr. 65. M. Louis Corbeau, à Tours, adjud. à 26 fr. 80 p. 100.

Côte-d'Or. — Le 13 décembre. — Mairie de Dijon. Construction d'un lavoir public couvert derrière la fontaine des Capucins. Terrassements et maçonneries. Mont., 17.035 fr. 89. M. Marchandon, à Dijon, adjud. à 17 fr. p. 100. — Charpente. Mont., 3.721 fr. M. Bidaux, à Dijon, adjud. à 22 fr. 80 p. 100. — Couverture, ferblanterie, zinguerie et plomberie. Mont., 1.290 fr. 55. M. Morry, à Dijon, adjud. à 21 fr. 10 p. 100. — Menuiserie. Mont., 670 fr. 30. M. Guyot, à Dijon, adjud. à 18 fr. p. 100. — Serrurerie et épinglerie. Mont., 880 fr. 23. M. Ponsot, à Dijon, adjud. à 15 fr. p. 100. — Peinture et vitrerie. Mont., 1.151 fr. 55. M. Lambert, à Dijon, adjud. à 23 fr. p. 100.

Corrèze. — Le 13 décembre. — Mairie de Tulle. Construction de deux salles de classes, annexes à l'école de garçons de Souillac. Mont., 12.285 fr. M. Antoine Laurent, à Champagnac-la-Prune, adjud. à 23 fr. p. 100.

Creuse. — Le 11 décembre. — Mairie de Bénévent. Grosses réparations aux maisons d'écoles. Mont., 15.250 fr. M. Charles Hippolyte, à Bénévent, adjud. à 26 fr. p. 100.

Creuse. — Le 11 décembre. — Mairie de Vallière. Assainissement du cimetière. Mont., 1.034 fr. 40. M. Paul Vallière, à Vallière, adjud. à 30 fr. p. 100.

Creuse. — Le 13 décembre. — Mairie de Saint-Oradoux-de-Chirouze. Construction d'une maison d'école double avec mairie. Mont., 35.000 fr. M. François Moreau, à Saint-Georges-Nigremont, adjud. à 5 fr. p. 100.

Hérault. — Le 18 décembre. — Mairie de Mireval. Construction d'un nouveau cimetière. Mont., 4.000 fr. M. Marius Collot, à Aniane, adjud. à 14 fr. p. 100.

Hérault. — Le 18 décembre. — Mairie de Sainte-Croix-de-Quintillargues. Construction d'une école mixte. Mont., 11.000 fr. M. Marius Belloc, à Saint-Martin-de-Londres, adjud. à 5 fr. p. 100.

Isère. — Le 3 novembre. — Mairie de Montaud. Construction d'un groupe scolaire. Mont., 23.380 fr. M. Joseph Tête, à Saint-Quentin-sur-Isère, adjud. à 16 fr. 50 p. 100.

MISES EN ADJUDICATION. — DERNIÈRE HEURE

Côte-d'Or. — Samedi 21 janvier. — Préfecture. Travaux communaux (3 lots). Mont., 23.697 fr. 72.

Renseignements à la préfecture.

Hérault. — Lundi 24 janvier. — Mairie de Saint-Geniès. Construction d'une école avec classe enfantine. Mont., 40.698 fr. 72.

Renseignements à la mairie.

Côte-d'Or. — Samedi 28 janvier. — Préfecture. Construction d'un pont sur la Saône, à Charrey. Mont., 321.000 fr.

Renseignements à la préfecture.

Loire. — Le 6 janvier. — Sous-préfecture de Roanne. Achèvement et empierrant du chemin d'intérêt commun n^o 118. Mont., 3.500 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.

Puy-de-Dôme. — Dimanche 15 janvier. — Mairie de Pontaumur. Construction d'un groupe scolaire, à Puy-Saint-Gulmier. Mont., 26.617 fr. 14.

Renseignements à la mairie.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — *Mardi 3 janvier*, 1 h. Deuxième avis. — Administration des hospices civils de Lyon, passage de l'Hôtel-Dieu. Travaux à exécuter rue de la Barre et rue Belle-Cordière. Charpente. Mont., 77.085 fr. St. Caut., 8.000 fr.

Renseignements à l'administration centrale des hospices, bureau des bâtiments, passage de l'Hôtel-Dieu, 44.

Rhône. — *Lundi 16 janvier*, 2 h. — Hôtel de ville. Suppression du déversement de l'égout de la rue Saint-Pierre-de-Vaise dans la Saône. Terrassements, maçonneries et pavage. Mont., 41.813 fr. 20. Caut., 2.100 fr.

Renseignements à la mairie, 1^{re} division, bureau des travaux de la Ville.

Rhône. — *Mercredi 18 janvier*, 2 h. — Préfecture. Travaux de couvertures en plomb à exécuter au palais de justice de Lyon, côté du Tribunal civil. Mont., 24.803 fr. 85. A val., 1.703 fr. 33. Caut., 1.400 fr.

Renseignements à la préfecture, bureau des travaux publics.

Rhône. — *Mercredi 18 janvier*, 3 h. — Préfecture. Travaux à exécuter au dépôt de mendicité d'Albigny pour la transformation des dortoirs, etc. Mont., 21.768 fr. 43. Caut., 1.400 fr.

Renseignements à la préfecture, bureau des travaux publics.

Aveyron. — *Dimanche 8 janvier*, 2 h. — Mairie de La Cresse. Construction de l'église. Mont., 30.000 fr. Caut., 1.500 fr.

Renseignements à la mairie.

Calvados. — *Vendredi 13 janvier*, 2 h. — Préfecture. Travaux communaux. Aunay-sur-Odon. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Mont., non compris la somme à valoir, 28.729 fr. 54. Caut., 1.500 fr. — 2^e lot. Charpente. Mont., non compris la somme à valoir, 7.464 fr. Caut., 450 fr. — 3^e lot. Couverture. Mont., non compris la somme à valoir, 4.751 fr. 60. Caut., 800 fr. — 4^e lot. Plâtrerie. Mont., non compris la somme à valoir, 3.921 fr. 80. Caut., 200 fr. — 5^e lot. Menuiserie et mobilier scolaire. Mont., non compris la somme à valoir, 8.783 fr. 45. Caut., 500 fr. — 6^e lot. Serrurerie. Mont., non compris la somme à valoir, 2.238 fr. 70. Caut., 150 fr. — 7^e lot. Vitrierie et peinture. Mont., non compris la somme à valoir, 1.984 fr. Caut., 100 fr. — 8^e lot. Le Lacheur. Maçonnerie, charpente, couverture, plâtrerie, menuiserie, serrurerie, peinture et mobilier scolaire. Mont., non compris la somme à valoir, 7.525 fr. 20. Caut., 500 fr.

Renseignements à la préfecture (2^e division).

Charente-Inférieure. — *Dimanche 15 janvier*, 2 h. — Mairie de Saint-Martin-de-Ré. Construction d'une école de filles et école maternelle. Mont., 63.010 fr. 63. A val., 1.430 fr. 32. Caut., 2.000 fr.

Renseignements à la mairie.

Charente-Inférieure. — *Dimanche 15 janvier*, 1 h. — Mairie de Burie. Construction d'un hôtel de ville, justice de paix et d'une maison d'école de filles à trois classes. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Hôtel de ville et justice de paix, 15.301 fr.; école, 19.812 fr. Total, 35.113 fr. — 2^e lot. Charpente. Hôtel de ville et justice de paix, 6.498 fr.; école, 8.162 fr. Total, 14.660 fr. — 3^e lot. Couverture et zinguerie. Hôtel de ville et justice de paix, 3.124 fr.; école, 4.080 fr. Total, 7.204 fr. — 4^e lot. Plâtrerie. Hôtel de ville et justice de paix, 2.408 fr.; école, 2.034 fr. Total, 4.442 fr. — 5^e lot. Menuiserie. Hôtel de ville et justice de paix, 2.731 fr.; école, 3.420 fr. Total, 5.851 fr. — 6^e lot. Serrurerie. Hôtel de ville et justice de paix, 428 fr.; école, 1.437 fr. Total, 1.865 fr. — 7^e lot. Peinture et vitrierie. Hôtel de ville et justice de paix, 1.105 fr.; école, 989 fr. Total, 2.095 fr. Les cautionnements sont ainsi fixés : — 1^{er} lot. Maçonnerie, 2.000 fr. — 2^e lot. Charpente, 1.000 fr. — 3^e lot. Couverture et zinguerie, 500 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, 250 fr. — 5^e lot. Menuiserie, 300 fr. — 6^e lot. Serrurerie, 150 fr. — 7^e lot. Peinture et vitrierie, 200 fr.

Renseignements à la mairie.

Côte-du-Nord. — *Dimanche 15 janvier*, 2 h. — Mairie de Matignon. Construction d'une école de garçons et deux mobiliers scolaires. Mont., 20.100 fr.

Renseignements à la mairie et au bureau de M. Jousseau, architecte à Dinan.

Eure. — *Jeuili 19 janvier*, 2 h. — Préfecture. Route départementale n° 1. Remplacement par des ponts métalliques des ponts en charpente de la levée de Saint-Nicolas-d'Attez. — 1^{er} Pont situé au point kilométrique 78 k. 325 m. Terrassements, 602 fr. 75. Chaussée, caniveaux, 665 fr. 64. Maçonnerie, 7.451 fr. 73. Charpente en bois et fer, 7.355 fr. 41. A valoir pour épaissements et travaux imprévus, 1.920 fr. 47. Caut., 500 fr. — 2^e Pont situé au point kilométrique 78 k. 440 m. Terrassements, 90 fr. 45. Chaussée, caniveaux, 309 fr. 19. Maçonnerie, 2.833 fr. 35. Passerelle provisoire en bois, 180 fr. 70. Charpente en bois et fer, 4.690 fr. 25. A valoir pour épaissements et travaux imprévus, 1.597 fr. 07. Caut., 300 fr.

Renseignements : 1^{er} Dans les bureaux de la préfecture (2^e division); 2^e Dans les bureaux de M. Fleureau, ingénieur ordinaire, à Bernay.

Isère. — *Dimanche 8 janvier*, 11 h. — Mairie de Valjouffrey. Construction de deux écoles mixtes. Au hameau de Valsenestre, 11.367 fr. 95. Caut., 600 fr. — Au hameau du Désert, 15.017 fr. 44. Caut., 800 fr.

Renseignements à la mairie et chez M. S. Bianchi, architecte à la Mure.

Isère. — *Dimanche 8 janvier*, 11 h. — Mairie de Villard-Eymond. Chemin vicinal ordinaire n° 4. Rectification sur 1.013 m. Mont., 14.505 fr. 75. A val., 994 fr. 25. Caut., 485 fr.

Renseignements à la mairie.

Landes. — *Dimanche 15 janvier*, 10 h. — Mairie d'Aire-sur-l'Adour. Construction Mont., 4.346 fr. 96. Caut., 150 fr.

Renseignements à la mairie.

Loire. — *Samedi 14 janvier*, 11 h. — Mairie de Saint-Etienne. Construction du lycée de Fontainebleau. — 1^{er} lot. Charpente en bois. Travaux prévus, 68.210 fr. 98. A val., 3.410 fr. 54. Tot., 71.621 fr. 52. — 2^e lot. Menuiserie. Travaux prévus, 123.335 fr. 96. A val., 6.206 fr. 70. Tot., 129.541 fr. 66. — 3^e lot. Planchers et parquets. Travaux prévus, 70.551 fr. 52. A val., 3.527 fr. 59. Tot., 74.079 fr. 41. Le cautionnement est fixé pour chaque adjudication à 5 p. 100 du montant des travaux prévus.

Renseignements à la mairie.

Lot-et-Garonne. — *Dimanche 15 janvier*, 4 h. — Mairie d'Allemans. Restauration de l'école de garçons. Mont., 6.000 fr. Caut., 300 fr.

Renseignements à la mairie.

Mayenne. — *Samedi 28 janvier*, 3 h. — Mairie de Laval. Agrandissement de l'école communale de la rue de Bootz. Mont., 30.461 fr. 10. A valoir, 3.046 fr. 14. Renseignements à la mairie, bureaux de M. Riéol, architecte.

Seine. — *Samedi 14 janvier*, 1 h. — Tribunal de commerce. Construction du lycée avenue de la République (11^e arrondissement). — 1^{er} lot. Canalisation et appareils pour le gaz, 88.451 fr. Caut., 4.400 fr. Frais, 500 fr. — 2^e lot. Parquetage, 1.834 fr. 84. Caut., 9.500 fr. Frais, 1.600 fr. — 3^e lot. Pavage, granit et asphalte, 68.731 fr. Caut., 3.400 fr. Frais, 600 fr.

Renseignements à l'Hôtel-de-Ville (1^{er} bureau de la division d'architecture).

Seine. — *Mardi 10 janvier*, 2 h. — Mairie de Montreuil-sous-Bois. Entretien des

bâtiments communaux du 1^{er} janvier 1888 au 31 décembre 1890. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Caut., 250 fr. — 2^e lot. Charpente. Caut., 100 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Caut., 250 fr. — 4^e lot. Serrurerie. Caut., 150 fr. — 5^e lot. Couverture, plomberie et gaz. Caut., 150 fr. — 6^e lot. Peinture, vitrierie, tenture. Caut., 150 fr. — 7^e lot. Pavage, asphalte. Caut., 15 fr. — 8^e lot. Fumisterie, marbrerie. Caut., 150 fr.

Renseignements à la mairie.

Vosges. — *Vendredi 13 janvier*, 2 h. — Sous-préfecture de Remiremont. Travaux divers. Remiremont. — 1^{er} lot. Construction d'un aqueduc à travers la caserne Gobert. Mont., 3.200 fr. Caut., 120 fr. — 2^e lot. Construction d'une conduite d'eau dans le faubourg de Plombières, de la rue de la Mouline au bureau de l'octroi. Mont., 800 fr. Caut., 55 fr. — 3^e lot. Construction d'une porte en fer au marché couvert. Mont., 500 fr. Caut., 20 fr. — 4^e lot. Construction de rigoles pavées sur le chemin vicinal ordinaire n° 1, des Vieux-Moulins au Point-du-Jour, sur 500 m. Mont., 3.000 fr. Caut., 200 fr. — Bellefontaine. — 5^e lot. Construction d'un logement pour l'instituteur de Mailleronfaing (exhaussement de la classe. Mont., 4.400 fr. Caut., 210 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.

Tunisie. — *Jeuili 19 janvier*, 10 h. — Dar-el-Bey. Travaux de routes. — 1^{er} lot. Route de Tunis à la Manouba, au Bardo et à la Soukera, sur 26 kil. env. 27.000 piastres, soit env. 16.200 fr. Caut., 1.050 piastres, soit env. 630 fr. — 2^e lot. Route de Tunis à la Goulette, l'Aonina à la Marsa et la Sidi-Bou-Said, sur 32 kil. 23.000 piastres, soit env. 13.800 fr. Caut., 850 piastres soit environ 510 fr. — 3^e lot. Route de Tunis à Sousse, jusqu'à Bir-el-Bey, sur 18 kil. env. 10.000 piastres, soit env. 6.000 fr. Caut., 400 piastres, soit environ 240 fr. — 4^e lot. Route de Tunis à Bizerte, sur 21 k. 500 env. 22.500 piastres, soit env. 13.500 fr. Caut., 800 piastres soit env. 480 fr.

Renseignements dans les bureaux de M. l'ingénieur des ponts et chaussées de la région nord à Tunis.

Tunisie. — *Jeuili 19 janvier*, 10 h. — Dar-el-Bey. Réparation des murs de quai à la Goulette. Mont., 13.818 piastres 43, soit env. 8.291 fr. 05. A val., 18.181 piastres 57, soit env. 600 fr.

Renseignements dans les bureaux de M. l'ingénieur des ponts et chaussées, chef du service maritime de la Région nord, rue Sidi-Kadous, à Tunis.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Paris. — *Vendredi 20 janvier*, 9 h. 1/2. — Reconstruction de la halle des Ponts-de-Ce, sur la ligne de Montreuil-Bellay à Angers. Mont., 16.851 fr. 93. Caut., 620 fr.

Renseignements au bureau de l'ingénieur en chef de la voie et des bâtiments, boulevard Raspail, 133, à Paris, et de l'ingénieur des chemins de fer de l'Etat, rue de Clocheville, 38, à Tours.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

Paris. — *Lundi 9 janvier*, 1 h. — Tribunal de commerce. Exposition universelle de 1889. Direction des travaux de construction d'un groupe de bâtiments en pans de bois hourdés et en charpente à exécuter au Champ de Mars pour l'installation des services de la presse et des postes et télégraphes. Mont., 80.000 fr. Caut., 5.000 fr.

Renseignements à la direction générale des travaux, dans les bâtiments du Champ de Mars, à l'extrémité de l'avenue Rapp.

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

MAISONS

Lyon. — Rue Audran, 3, et de Motter-Gérard. Acq., M. A. Bertrand, à Liège (Belgique). — Rue Robert, 81. Acq., M. J. Roudet, rue Robert, 83. — Chemin de Saint-Irénée à Francheville. Acq., M. Michaud, montée du Gourguillon, 8. — Rue Joffroy, 3. Acq., M. Lenoir, quai de Serin, 7. — Rue des Capucins, 10. Acq., M. Richard, cartonnier (86.000 fr.). — Rue Confort, 4. Acq., M. Douillet, rue Basse-du-Fort-au-Bois, 13 (49.200 fr.). — Rue de Séze, 110. Acq., MM. Antoine et Louis Mayot, 23, rue Saint-Pierre (186.000 fr.). — Avenue de Saxe, 22 bis et rue Vaudrey, 1. Acq., la Ville (32.000 fr.). — Rue Saint-Alexandre, 14 et 16. Acq., Mesdemoiselles Françoise et Louise Dulaquais, rue Lanterne, 25. — Rue des Macchabées, 31. Acq., M. Thevenon. — Grande-rue-de-la-Guillotière, 102 et 104. Acq., M. Beraud, Grand-rue-de-la-Guillotière, 89. — Rue Désirée, 17. Acq., M. Fauché, quai des Etroits. — Rue Sébastien-Gryphe, 109. Acq., M. Chambard, 28, rue Saint-Marcel (75.200 fr.). — Rue des Docks, 5. Acq., M. Cl. Reverchon, 6 rue de la Pyramide et M. Claude Girard, rue de la République, 1. — Rue Goustou, 4. Acq., M. Drivon, quai Saint-Vincent, 23. — Rue Grélie, 30. Acq., Mademoiselle Perrot, rue des Tuilleries, 17, à Monplaisir. — Rue Rabalais, 75. Acq., M. Riou, rue Part-Dieu, 35. — Rue de Séze, 12. Acq., M. Vitrier, 10, rue Saint-Pierre (151.000 fr.).

Saint-Genis-Laval. — Au même lieu. Acq., M. A. Lamy, cours Morand, Lyon. — **Montchat.** — Cours Bugonie, 23. Acq., M. Durand, 10, chemin Saint-Antoine, à Villeurbanne (8.100 fr.). — Rue Bonnard, 23. Acq., M. Delcourt, 49, chemin des Grandes-Terres (35.000 fr.).

Charpennes. — Rue Cité-Lassalle, 18. Acq., M. Gaspard, rue Bissardon, 14.

TERRAINS

Lyon. — Aux Quatre-Maisons. Acq., la Ville (74 m. 570 fr.). — Rue de la Rize, 20. Acq., la Société civile de logements économiques, avenue de l'Archevêché, 2.

Saint-André-la-Côte. — Chemin n° 63, de Riverie aux Rampeaux. Acq., l'Administration (3.700 fr.).

Sainte-Foy. — Au petit Sainte-Foy. Acq., l'Administration.

Caluire et Cuire. — Grande rue Saint-Clair, 82. Acq., la Commune

FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS

DE SOCIÉTÉ

FORMATIONS

Lyon. — 14 octobre. MM. Fauché frères, maçonnerie, à la Demi-Lune. Durée 10 ans. Capit., 15.000 fr.

DISSOLUTIONS

Lyon. — 23 novembre. Sambet-Genton, fabricant de chaux, à Saint-Fons.

FAILLITES

Lyon. — 19 décembre. Pierre Chaussamy, entrepreneur, rue Bessuet, 1. Syndic, M. Regaud.

PUBLICATIONS NOUVELLES

~~~~~ *Dictionnaire juridique et pratique de la propriété bâtie*. Lois, usages, coutumes, jurisprudence du bâtiment et du voisinage, par MM. HENRI RAYON, architecte, et G. COLLET-CORBINIÈRE, avocat à la Cour d'appel de Paris. Deuxième volume, premier fascicule. Librairie ANDRÉ, DALY FILS ET C<sup>ie</sup>, éditeurs, 51, rue des Écoles, Paris.

~~~~~ *Blanc et Noir; la Décoration géométrique*, par M. P. FAURÉ, architecte. Librairie ANDRÉ, DALY FILS ET C<sup>ie</sup>, éditeurs, 51, rue des Écoles, Paris.

~~~~~ *Série P. MARQUE. Prix de règlement applicables aux travaux de petite et de grosse fumisterie*, de tôlerie, chaudronnerie faïencerie et ferronnerie (1883). Cette série contient 220 articles d'application, dont 900 complètement nouveaux; on y trouve également le poids des fers, des fontes et des tôles en feuilles et en tuyaux, 1 vol. format de poche, cartonné, 5 francs; par la poste, 5 fr. 25. — Librairie E. BIGOT, 22, rue Latour-d'Auvergne, Paris.

~~~~~ *Éléments constants des Prix des travaux ordinaires de construction*, par A. MÉGROT, conducteur des ponts et chaussées, seconde édition. 1 brochure in-8°. Prix: 4 fr. Librairie ANDRÉ, DALY FILS ET C<sup>ie</sup>, éditeurs, 51, rue des Écoles, Paris. Également chez l'auteur à Cosne (Nièvre).

~~~~~ *Manuel des Entrepreneurs*, 3<sup>e</sup> volume, comprenant les arrêtés de la préfecture de la Seine, réunis et classés par Emile DESPLANQUES, entrepreneur de maçonnerie, ancien membre du Tribunal de Commerce de la Seine 1 fort vol. 24 fr. Librairie ANDRÉ, DALY FILS ET C<sup>ie</sup>, éditeurs, 51, rue des Écoles, Paris.

~~~~~ *Petit guide dans les constructions rurales*, suivi d'une série des prix à façon pour travaux de terrassement, maçonnerie, charpente et couverture, par E. VIOREUX, architecte. Un vol. in-16, 110 pages et 6 figures. Prix, 1 fr. 50. — Librairie BIGOT, 22, rue de Latour-d'Auvergne, Paris.

~~~~~ *Le Décorateur. Marbres et Bois*, par LEFEVRE, artiste peintre. L'ouvrage comprendra 40 planches in-4, Jésus en chromolithographie qui paraîtront en 4 livraisons de 10 planches de 3 en 3 mois. Les planches sont exécutées avec le plus grand soin, et cependant le prix est sans précédent. Prix de chaque livraison: 10 fr. — Librairie E. BIGOT, 22, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris.

~~~~~ *Manuel des Lois du Bâtiment*, élaboré par la Société centrale des Architectes. Deuxième édition, revue et considérablement augmentée. Deux forts volumes grand in-8 colombier sur beau papier. Prix broché: 40 fr. — Librairie ANDRÉ, DALY FILS ET C<sup>ie</sup>, 51, rue des Écoles, Paris.

Un jeune homme suisse, architecte-dessinateur, parlant français, anglais, italien, allemand, muni des meilleures références, désirerait trouver un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

RECUEIL D'ÉLEMENTS
DES PRIX DE CONSTRUCTION

PAR A. MÉGROT

Conducteur des Ponts et Chaussées
Membre associé de la Société Nationale des Architectes de France

Ouvrage entier comprenant: Les Chargements. — Transports. — Terrassements. — Les Maçonneries de toutes natures. — La Charpente en bois. — Les Couvertures. — Les Carrelages. — Les Pavages. — La Plomberie. Le Zingage, la Canalisation. — La Menuiserie. La Serrurerie et Charpente métallique. — La Plâtrerie. — La Vitrierie. — La Peinture. — La Tenture et la Dorure.

Prix: 7 fr. — Complément seul: 4 fr.

Se trouve aux bureaux de la «Construction Lyonnaise» et chez l'Auteur à Cosne (Nièvre)

Envoi franco contre mandat-poste dont les récépissés servent d'acquit.

Tous nos abonnés sont nos collaborateurs; les articles et renseignements qu'ils voudront bien nous envoyer seront publiés, à leur convenance, avec leur signature ou sous le couvert de l'anonymat, après avoir été soumis à l'approbation du comité de rédaction.

L'Imprimeur-Gérant: PITRAT AINÉ

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

PRODUITS CÉRAMIQUES

PROST FRÈRES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). — Magasins et bureaux à Lyon, 16, quai de Bondy. — Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour Conduites d'eau et pour Bâtiments. Appareils pour Sièges inodores, Panneaux et Carreaux en faïence, etc. Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

CIMENT, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

PONCET, (C.) quai Pierre-Seize, 60, Lyon. Avenue Dénfert-Rochereau, 10, Saint-Etienne. Entrepôt et du ciment de Vassy et de Grenoble, Chaux hydraulique Portland. Entreprise spéciale des travaux hydrauliques de revêtement et d'ornementation. Carrelages en tous genres. — Entrepôt de carreaux mosaïque de la Maison GISSLER et BEMER de Marseille.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Tuiles en verre. Châssis en fonte vitrés. Carreaux de Verdun.

SERRA-REYMOND, marchand de Pavés épines, étetés et roulés à Champagne, par Saint-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône).

JUTÉ, GAY ET C^{ie}, rue de Marseille, 61, seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat, pour Lyon et la banlieue, Portland de Tellox, du Valbonnais Verlier-le-Grand et de Pochet de Saint-Rambert. Ciments de Grenoble, chaux lourdes et de Bourgoin, Trept, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et lattes. Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et de Bourgogne. — Expéditions France et étranger.

ABAT-JOUR

ABAT-JOUR A ROULEAU & A POULIE AUTOMATIQUE, avec cables en fils de fer galvanisés inoxydables remplaçant les cordes en chanvre. A. MICHAUD, rue Cuvier, 27, à Lyon.

TRAVAUX RUSTIQUES, TREILLAGES

VOLLAND FILS AINÉ, Grande-Rue, 21, à Oullins, près Lyon (Rhône). Grande fabrique de treillages perfectionnés. Spécialité de Claires. Travaux rustiques en tous genres, Kiosques, Chaumières, Cabanes aquatiques, etc.

CHAUFFAGE, VENTILATION & FORGES

FOURNEAUX ET CALORIFÈRES. — **POUMEYROT**, constructeur, cours Lafayette, 29, Lyon.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES, DALLES, ARDOISES, GUICHARD Père et Fils, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentant de la commission des Ardoisières d'Angers.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et Ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte vitrés. — Carreaux de Verdun.

MAZARD PIERRE, fabricant de tuiles mécaniques et creuses, à Tassin (Rhône) près Lyon. — On trouve les anciens modèles de la maison Humbert Fox, tuilier à la Demi-Lune.

GRANDE TUILERIE DU RHONE. — **THOMÉ, ARMANET** et C^{ie}, à Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône). Bureaux à Lyon, 8, rue Sala. Tuiles et produits céramiques de toute espèce. Tuiles de montagne, brevetées.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte, vitres, Carreaux de Verdun. — Bois de chauffage.

CARRIÈRES, MINES

AUGUSTE BELLON, à Valence, rue Gallet, 7. Décorations de Parcs et Jardins, Rocallages et Aquariums.

GAZ & ÉCLAIRAGE PUBLIC

B. FABIOL, 22, quai de Vaise, Lyon. — Entreprises de Fontainerie, Pompes Installation des Eaux et du Gaz.

TAILLE DE PIERRES, SCULPTURE & DÉCORATION

J. PRAT, 28, avenue de Romans, à Valence. Taille de pierres et sculpture. Colonnes polies, etc. Exploitation des carrières de Chomérac et de Crussol. Monuments funéraires.

J. GUICHARD ET C^{ie}, maîtres carriers, tailleurs de pierres, à Trept (Isère).

PIERRE DE TOURNUS, blanche, demi-dure **JEAUGEON FRÈRES**, Entrepreneurs et M^{rs} de pierres, à TOURNUS (Saône-et-Loire). Exploitation de Carrières. — Fourniture spéciale de *Pierres Taillées* pour Bâtiments. Travaux d'art, etc., sur tous dessins et appareils. — Pierre Fine pour sculpture et marbrerie. — Approvisionnements permettant de livrer Brute ou Taillée en toutes saisons.

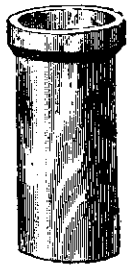
PIERRES DE TOURNUS, Pierres blanches mi-dures, des Carrières de Tournus. **PERRET**, marchand et entrepreneur à Tournus (Saône-et-Loire). Exécution sur tous les plans et appareils de pierres taillées pour bâtiments, travaux d'art, etc. Fourniture de pierres brutes. — Exploitation exclusive des Carrières de *Lacroix*, pierre très fine pour statues, sculptures et marbrerie. — Stock de pierres brutes ou taillées pouvant être livrées en toutes saisons.

PIERRE DE VILLEBOIS. — DÉFIE TOUTE CONCURRENCE. — Grande Société des tailleurs de pierres de Villebois (Ain). Fourniture de pierres de tailles en tous genres à des prix très réduits. Prompte livraison, taillage irréprochable et premier choix de pierres. Le directeur-gérant, Louis FROQUET

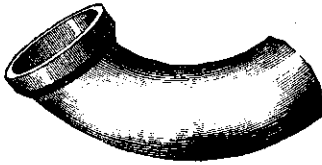
PIERRES DE TAILLE DE VILLEBOIS ET TREPT. — Pierres diverses pour travaux d'art. **DERRIAZ jeune**, 12, place des Cordeliers, Lyon. — Pierres de machines, Piliers pour barrières. Tombes, Plafond de caveaux, Façades, Balcons, Escaliers, Limons, etc., exécutés sur plans. — Chantier, bas port du Pont Lafayette.

MONUMENTS FUNÉRAIRES

ROYBIN. — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Marseille, 84.



TUYAU



COUDE

TUYAUX

EN

GRÈS

VERNISÉS INALTÉRABLES

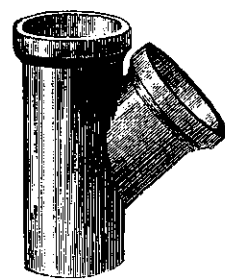
Résistant aux plus hautes Pressions et aux Acides, pour Conduites d'eau et d'acide, Égouts, Descentes de Cabinets, etc.

FAVRE FRÈRES

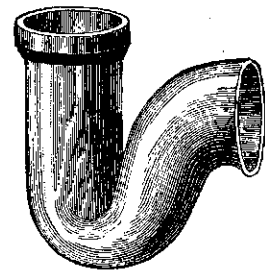
50, 51, 52, quai de Serin

LYON

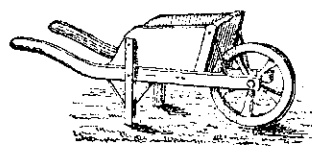
Envoi sur Demande du Catalogue illustré



CULOtte SIMPLE



SIPHON



JACQUON

55, Grande-Rue-de-la-Guillotière

ANGLE DE LA RUE SÉBASTIEN-GRÉPHE, CI-DEVANT DE GRARNOL, 14

LYON

MAÇONNERIE

Scaux, Bayards, Benues

Pelles, Oiseaux, etc.

PLATRERIE

Marchepieds, Échelles

Échelles doubles.

MATÉRIEL COMPLET POUR ENTREPRENEURS

VITRAUX D'ART

Maison PAULIN CAMPAGNE

Fondée en 1847, la plus ancienne de Lyon,

38, route de Grenoble, Lyon-Monplaisir.

Médailles de Bronze à Annecy,
d'Argent à Lyon et de Bronze à Bordeaux
Celle dernière spécialement décernée pour les vitraux d'appartements

TOUTES LES 10 MINUTES
Les Tramways passent devant les Ateliers

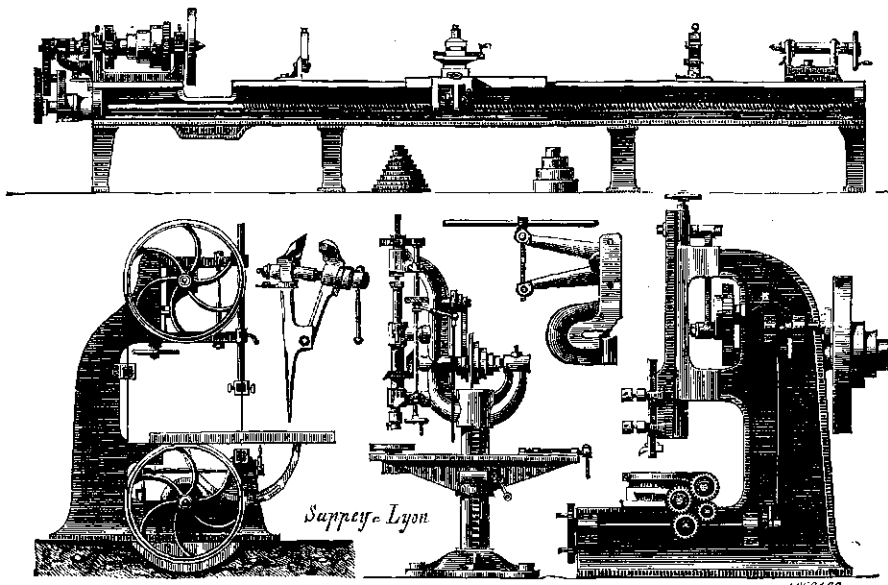
LIBRAIRIE EUGÈNE BIGOT
22, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris

Dictionnaire de Motifs Décoratifs
Par A. de KORSAK

Détails et ensembles d'architecture, sculpture,
décoration et d'industrie d'art, 200 planches par
volume, imprimées d'un seul côté, comprenant plu-
sieurs motifs ; se classant par ordre alphabétique et
par styles. Très facile à consulter.

Une Livraison de 16 Planches par mois. — Deux
volumes parus, environ 700 motifs, chacun.
20 fr. — Abonnement, 17 fr

CORCELLET, BERNARD & Co — LYON



CORCELLET, BERNARD & Co — LYON

PAPIERS PEINTS



GRAND DÉTAIL DE PAPIERS PEINTS

MAISON + P. MARTIN

LYON. — Rue de l'Hôtel-de-Ville, 92. — LYON

REPRODUCTION DE TOUS LES GENRES DE DÉCORATIONS

CRETONNES ASSORTIES AUX ÉTOFFES

CHOIX CONSIDÉRABLE ET TRÈS VARIÉ DANS TOUS LES PRIX

ENVOI FRANCO DE COLLECTIONS D'ÉCHANTILLONS

PAPIERS PEINTS